

Date de dépôt : 10 novembre 2021

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Ana Roch : Egalité des salaires à l'Etat de Genève : aucune discrimination entre femmes et hommes !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 8 octobre 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Conformément à la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg), l'office du personnel de l'Etat (OPE) a réalisé l'analyse de l'égalité salariale du personnel de l'administration, à l'exclusion du pouvoir judiciaire.

Nous sommes ravis de lire que sur un effectif de 19 247 personnes les résultats montrent que la différence de salaires entre femmes et hommes est proche de zéro et que cet écart n'est pas statistiquement significatif.

Cependant, selon l'art. 13i de la LEg, les employeurs du secteur public publient les résultats détaillés de l'analyse de l'égalité des salaires et de la vérification.

Mes questions sont les suivantes :

- Ledit rapport détaillé a-t-il déjà été publié ? Si oui, où peut-il être consulté ?*
- Sinon, quand le rapport détaillé va-t-il être publié, et où pourra-t-il être consulté ?*

Que le Conseil d'Etat soit remercié par avance pour la totale transparence dont il fera preuve dans les réponses qu'il apportera à cette question écrite urgente.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le rapport du Conseil d'Etat (RD 1421) concernant l'analyse de l'égalité des salaires selon la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) a été traité par le Grand Conseil en date du 8 octobre 2021, en point 211. Le Grand Conseil en a pris acte.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO